

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 13 JUIN 2023, À 19H00, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Monsieur Dany Tremblay, conseiller

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

MOT DU MAIRE : Monsieur Richard Therrien, maire, remet la médaille du Lieutenant Gouverneur pour la jeunesse à Madame Alice Martin qui s'est distinguée pour son excellence académique ainsi par son implication exceptionnelle au sein de sa communauté.

**RESOLUTION
2023-166**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2023;
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Entente de services aux personnes sinistrés de la Société Canadienne de la Croix-Rouge;

- 4.2. Adoption du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'Habitation de Tadoussac;
- 4.3. Représentations municipales;
- 4.4. Autorisation d'un ordinateur et d'un écran/ Département de développement.
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer – Mai 2023
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. PIIA – 27, Rue des Forgerons Nord;
 - 6.2. PIIA – 270, rue Pierre-de-Chauvin;
 - 6.3. PIIA – 155, rue Morin;
 - 6.4. PIIA – 157, rue des Forgerons;
 - 6.5. PIIA – 10, rue Bellevue;
- 7. Infrastructure et équipement**
 - 7.1. Entente intermunicipale relative à la gestion d'un système de gradins extérieurs -Coopérative Intermunicipale;
 - 7.2. Entériner dépenses pour réparations d'équipements / Travaux Publics;
 - 7.3. Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Appel d'offres #CHI-20242025- Achats de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.
- 8. Développement économique**
 - 8.1. Demande d'aide financière / Tadoussac 2000 inc.
 - 8.2. Mandat Fédération québécoises des municipalités / Réfection du sentier de nos ancêtres
 - 8.3. Destination Tadoussac, phase 2
 - 8.4. Programme de mise en valeur intégrée / MRC HCN/ Priorité des projets municipaux
- 9. Loisirs et communautaire**
 - 9.1. Tarification au terrains jeux et camp de jour;
- 10. Ressources humaines**
 - 10.1. Embauche du personnel estival et des nouveaux postes
 - 10.2. Démission du responsable des loisirs
 - 10.3. Embauche pompier
- 11. Correspondances**
 - 11.1. Demande de Madame Marise Hovington;
 - 11.2. Demande d'aide financière de l'Odyssée artistique Haute-Côte-Nord;
 - 11.3. Invitation au Tournoi de Golf Classique Waskahegen;
- 12. Périodes de questions**
- 13. Varia**
- 14. Fermeture de la séance**

**RESOLUTION
2023-167**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023.

**RESOLUTION
2023-168**

ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2023.

**RESOLUTION
2023-169**

**ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES DE LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'entente de services aux personnes avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les périodes suivantes et selon les considérations financières ci-dessous :

- 2023-2024 225\$
- 2024-2025 225\$
- 2025-2026 225\$

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

**RESOLUTION
2023-170**

**ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a transmis à la Municipalité, un budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Tadoussac pour l'année 2023 en augmentant la contribution municipale d'un montant additionnel de 837\$ en raison de l'ajustement de la dette à long terme en lien avec le refinancement de l'hypothèque et/ou du financement à long terme des investissements ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve le budget 2023 révisé de l'Office municipal d'Habitation de Tadoussac suite à la réception du rapport d'approbation de la SHQ et accepte la contribution municipale supplémentaire de 837\$ et autorise le paiement.

**RESOLUTION
2023-171**

REPRÉSENTATIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'une élue, il s'avère requis de revoir la représentation des membres du conseil sur les différents comités et des membres du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le tableau de 2023 des représentations municipales du conseil au sein des comités et organismes du milieu.

**RESOLUTION
2023-172**

**ACHAT D'UN ORDINATEUR ET DEUX ÉCRANS/DÉPARTEMENT
DÉVELOPPEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine l'achat d'un nouvel ordinateur au prix de 1449.99\$ plus les taxes applicables et les frais d'installation pour le bureau de la chargée de projet ainsi que deux (2) écrans pour le bureau de la coordonnatrice au développement, le tout auprès de l'entreprise Service Info-Com.

**RESOLUTION
2023-173**

COMPTES À PAYER - MAI 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 251 952.52\$ incluant les salaires au 31 mai 2023 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Monsieur Guy Therrien;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2023-174**

PIIA – 27, RUE DES FORGERONS NORD

ATTENDU QUE le propriétaire du 27 rue des Forgerons Nord souhaite construire un abri à bois ;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé un croquis ainsi qu'un plan de localisation à l'inspecteur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil recommande positivement la demande du propriétaire du 27, rue des Forgerons visant la construction d'un abri à bois dans la cour arrière de sa propriété, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

RESOLUTION 2023-175 **P.I.I.A. 270, RUE PIERRE-DE-CHAUVIN**

ATTENDU QUE les propriétaires du 270, rue Pierre-de-Chauvin souhaite rénover la galerie actuelle donnant sur le côté de la maison en n'apportant aucune modification à la à celle-ci hormis le remplacement des planches noires fermant le dessous de la galerie par du treillis en pvc noir et ce, afin de favoriser la ventilation ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU et autorise les travaux de réfection de la galerie actuelle donnant sur le côté de la maison des propriétaires du 270, rue Pierre-de-Chauvin et autorise le recouvrement du coté inférieur de la galerie par la pose de treillis noir en pvc en remplacement des planches actuelles, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

RESOLUTION 2023-176 **P.I.I.A. 155, RUE MORIN**

ATTENDU QUE la propriétaire du 155, rue Morin souhaite procéder à des travaux d'accessibilité à la résidence par l'aménagement d'une rampe d'accès en bois sur le côté de la maison et donnant accès au stationnement de la résidence ;

ATTENDU QUE cette dernière a déposé les plans des travaux projetés ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au conseil municipal d'accepter cette demande

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire du 155, rue Morin visant l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sur le côté de la maison et donnant accès au stationnement de cette résidence, le tout conformément À la réglementation en vigueur.

RESOLUTION 2023-177 **PIIA – 297, RUE DES FORGERONS**

ATTENDU QUE le propriétaire du 297, rue des forgerons souhaite procéder à des travaux de rénovation de la résidence, en procédant à la réfection

extérieure de sa résidence, les travaux consistant à remplacer le revêtement de la section arrière et du côté des murs, en remplaçant les bardeaux du toit par de la tôle grise tel que le toit de la section avant, et de remplacer 7 fenêtres en pvc blanc ;

ATTENDU QUE la propriétaire a déposé les plans des travaux projetés ;

ATTENDU QUE le tout est conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au conseil municipal d'accepter cette demande;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise les travaux énumérés ci-dessus pour la résidence du 297, rue des Forgerons, le tout conformément à la recommandation du CCU et à la réglementation en vigueur.

**RESOLUTION
2023-178**

PIIA – 10, RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE le propriétaire du 10, rue Bellevue souhaite procéder à la modification du patio de sa résidence en fermant celui-ci pour le transformer en pièce intérieure tout en faisant l'ajout de fenestration dans la nouvelle pièce ;

ATTENDU QUE la propriétaire a déposé les plans des travaux projetés ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la demande du propriétaire du 10, rue Bellevue visant la modification du patio pour le transformer en pièce fermée et habitable et en procédant à l'ajout de fenestration dans la nouvelle pièce.

**RESOLUTION
2023-179**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION D'UN
SYSTÈME DE GRADINS EXTÉRIEURS-COOPÉRATION
INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes désire se prévaloir des dispositions des article 486 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLQ,

chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code Municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente pour fournir un service

de gestion d'un système de gradins extérieurs à l'ensemble des municipalités de la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LA PRÉSENTE
RÉSOLUTION EST ADOPTÉE ET QU'ELLE STATUE ET DÉCRÈTE CE
QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac autorise la conclusion d'une entente relative à un service de gestion d'un système de gradins extérieurs avec la Municipalité des Bergeronnes. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire, monsieur Richard Therrien, et Madame Chantale Otis directrice générale sont autorisés à signer ladite entente.

**RESOLUTION
2023-180**

ENTERINER DEPENSES POUR REPARATIONS D'EQUIPEMENTS / TRAVAUX PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine la dépense au montant de 19 591.98\$ incluant la tps et la tvq auprès de la firme Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) Inc. pour la restauration des bornes fontaines le tout conformément aux crédits budgétaires autorisés lors du budget 2023 ainsi que l'achat d'un tracteur Kubota au montant de 11 000\$ en autorisant l'appropriation des crédits dans le budget régulier.

**RESOLUTION
2023-181**

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRE# CHI-20242025

**ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE
TRAITEMENT DES EAUX.**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ »;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de ***Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac*** pour la période du 1^{er} janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre ;
- QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée ;
- QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RESOLUTION 2023-182 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-TADOUSSAC 2000**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le versement d'une somme de 50 000\$ comme avance sur l'aide financière 2023 pour assurer les sommes requises pour les ressources humaines de Tadoussac 2000.

RESOLUTION 2023-183 **MANDAT FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/
RÉFECTION SENTIER DE NOS ANCÊTRES**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à la remise à niveau de nos structures dans le sentier de nos Ancêtres ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée par la Fédération québécoise des municipalités répond à nos besoins ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont admissibles à 100% à l'aide financière déjà confirmée ;

CONSIDÉRANT QUE la part financière de la municipalité a déjà été approuvée au budget 2023 ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'offre de service au montant de 17 200\$ plus les taxes applicables pour la préparation des plans et devis et les différents documents en lien avec l'appel d'offres à réaliser pour la réfection du sentier de nos ancêtres, le tout conformément à leur offre de service en date du 9 juin 2023.

RESOLUTION 2023-184 **DESTINATION TADOUSSAC, PHASE 2**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Destination Tadoussac, phase 2, l'analyse des superficies fait par la FQM respecte les proportions d'usages;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont toujours disponibles auprès de nos bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT QUE la construction doit être terminées au plus tard en septembre 2024;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate la directrice générale à procéder à un appel d'offres publics pour construire le bâtiment sur le quai, tel que proposé selon les plans révisés Delord-Brochu 2020 et 2023 et selon la superficie 2023-06-12 et autorise la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appels d'offres par les professionnels déjà mandatés au dossier.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE / MRC HCN/ PRIORITÉ DES PROJETS MUNICIPAUX

Il est convenu de reporter ce point à la séance de juillet 2023.

RESOLUTION 2023-185 TARIFICATION 2023 AU TERRAIN DE JEUX ET AU CAMP DE JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve la tarification 2023 pour le camp de jour du service des loisirs selon la grille tarifaire ci-dessous :

		RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT		
		1-enfant	2-enfants	3-enfants +	1-enfant	2-enfants	3-enfants +
Camp de jour	Été (9h00 à 17h00)	160	250	340	250	340	420
	À la semaine	25	45	60	40	60	75
Service de gardes	Matin (8h00 à 9h00)	5	8	10	5	8	10
	Soir (17h00 à 18h00)	5	8	10	5	8	10
	Forfait journée	8	12	15	8	12	15
	Forfait semaine	32	45	55	32	45	55
	Forfait été	200	270	340	118	270	340

RESOLUTION 2023-186 EMBAUCHE DU PERSONNEL ESTIVAL ET NOUVEAUX POSTES

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche du personnels suivants selon les départements :

- Camp de jour 2023 :
 - Léna Gagnon, chef animatrice
 - Léa Lévesque, animatrice
 - Charlotte Caza, animatrice
 - Sarakim Gauthier, animatrice

- Contrat de gestion de la circulation avec le MTQ et pour le Quai :
 - Monsieur Sébastien Faucher, agent d'information et à la circulation (MTQ)
 - Monsieur Guy Tremblay, agent d'information et à la circulation (MTQ)
 - Monsieur Nathaniel Robichaud à 2 jours/semaine comme préposé à la cale sèche
 - Madame Pauline Jacques pour le quai

- Musée poste de traite Chauvin :
 - Madame Monique Tremblay
 - Monsieur Fabrice Duchesne

- Chargée de projet :
 - Madame Camille Sauvageau

QUE soit entérinée l'embauche de madame Sarah Gagnon-Boisvert, au poste de coordonnatrice au développement économique, tourisme et culture et madame Linda Dubé au poste de technicienne administrative.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à l'embauche de ces nouveaux employés.

**RESOLUTION
2023-187**

DÉMISSION DU RESPONSABLE DES LOISIRS

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à l'affichage du poste de responsable des loisirs à la suite de la démission de monsieur Bruno Forest.

**RESOLUTION
2023-188**

**EMBAUCHE POMPIER / MONSIEUR ADRIEN DI STÉPHANO ET
MONSIEUR FLORIAN BROUSTAIL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Adrien Di Stéphano et de monsieur Florian Broustail à titre de pompier volontaire du service incendie

de Tadoussac, le tout conformément à la recommandation du directeur du service incendie.

DEMANDE DE MADAME MARYSE HOVINGTON

Dépôt d'un courriel de Madame Maryse Hovington, datée du 16 mai 2023, concernant le cul-sac de la rue Joseph-Hovington;

Les membres du conseil informe madame Maryse Hovington, présente à la séance, que le directeur des travaux publics investiguera le terrain afin de trouver des solutions.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ODYSSEE ARTISTIQUE HAUTE-COTE-NORD

Lettre d'Odyssée artistique Haute-Côte-Nord concernant la tenue de 17^e édition de l'Odyssées Artistique Haute-Côte-Nord demandant un appui financier de 300\$ dans le cadre de la tenue de cette édition.

Il est convenu de les informer de déposer leur demande d'aide financière au début de l'automne.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DIABÈTE HAUTE-CÔTE-NORD

Il est convenu de reporter ce sujet à la séance de juillet 2023.

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF CLASSIQUE WASKAHEGEN

Dépôt d'une invitation à participer au Tournoi de Golf Classique Waskahegen qui se tiendra à Dolbeau le 24 août prochain.

Il est convenu de ne pas participer à cette activité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 52, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 02.

**RESOLUTION
2023-189**

AUTORISATION DE SIGNATURE-MADAME LINDA DUBÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la technicienne administrative, madame Linda Dubé à signer les effets bancaires dans le cadre de ses fonctions et ce, au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac ;

**RESOLUTION
2023-190**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 02 heures.

SIGNATURE

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 19